

**COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL**

**Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 – 9h00-11h**

**EBER – Saint-Maurice-l'Exil**

**Elus du bureau présents :** Philippe DELAPLACETTE, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Charles ZILLIOX, Christophe DELORD, Frédéric DUBOUCHET, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Luc THOMAS

**Elus du bureau excusés :** Philippe GENTY, Thierry KOVACS, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

**Techniciens SCOT présents :** Julien LAHAIE, Cédric LANSOU

---

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du compte-rendu du précédent Bureau
- Point agenda
- Etude friches SMRR /Epora
- Trajectoire ZAN
- Démarche ERC
- Conférence économique territoriale 2022
- Divers :
  - Retour sur la réunion Inter DDT
  - RDV à venir avec le sous-préfet coordinateur

**Validation du compte-rendu du précédent bureau**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**Point agenda**

Les deux prochains conseils syndicaux auront lieu les **Mercredi 2 février 2022 (Débat d'orientation budgétaire)** à Beaurepaire et **Mercredi 16 mars 2022 à 18h** (vote du budget 2022).

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le mercredi 5 janvier à 9h dans les locaux du SMRR à Vienne.



- Retour sur **les réunions de préparation de la prochaine conférence des SCOT** : Le Président Philippe Delaplacette a co-animé, avec le Président du SCOT du Cœur Faucigny (Bruno Forel), les réunions de préparation politique de la prochaine conférence des SCOT, prévue pour le moment mi-février 2022 à la région AURA mais possiblement reporté suite au lobbying intensif de l'AMF. A ce stade des échanges, l'objectif de réduire de 50% la consommation des ENAF d'ici 2031 reste pleinement partagé (il semble impossible d'envisager une autre répartition territoriale). Une organisation par inter-scot à l'échelle des bassins de vie de la région est aussi en cours de réflexion (pour rappel, le SCOT des Rives du Rhône participe à la fois aux travaux de l'Aire Urbaine Lyonnaise et techniquement à l'interscot Drôme-Ardèche).
- Plusieurs réunions ont eu lieu au cours du mois de novembre concernant les PLU et Cartes communales (Colombier-le-Cardinal, Salaise-sur-Sanne, Auberives-sur-Varèze, Loire-sur-Rhône. La mise en compatibilité des PLU doit se poursuivre nonobstant le lancement des démarches PLUi. En décembre, deux réunions sont programmées avec Davézieux et Saint-Sorlin-en-Valloire (le 8 décembre après-midi). Le SMRR est par ailleurs invité au COPIL du dispositif Petite Ville de Demain de Chasse-sur-Rhône le 20 décembre après-midi).
- Concernant le volet commerce, la CDAC relative au projet d'Intersport à Davézieux s'est conclue par un avis favorable (une seule voie contre).
- Concernant le volet économique, un groupe de travail technique de mise à jour du Schéma d'Accueil des Entreprises de Vienne Condrieu Agglomération est programmé le 7 décembre prochain.
- Concernant le volet environnement, les réunions relatives à la démarche ERC se poursuivent : les EPCI d'Annonay Rhône Agglo, Vienne Condrieu Agglomération, Pilat Rhodanien et Entre Bièvre et Rhône ont déjà été rencontrés. Un COPIL relatif à la démarche ERC du Conseil Départemental de la Drôme est programmé le 15/12 en visio. Les équipes de Rives Nature et du SMRR ont rencontré à sa demande l'association Naturama. Cette dernière souhaiterait participer au réseau de veille sur la biodiversité et à l'association Rives Nature (à bien faire valider par les instances de Rives Nature).
- Concernant l'énergie, deux réunions sont d'ores et déjà programmées en décembre : le Comité de pilotage du PPA de Lyon (aire urbaine) en visioconférence le 7 décembre et le comité départemental de l'énergie de la Drôme le 14/12 à la DDT 26.
- Concernant la thématique eau : les réunions techniques et politiques des 2 PAPI portées par le SIRRA (Sanne Dolon et 4 vallées) se poursuivent et Frédéric Dubouchet est mobilisé pour représenter le SCOT. En complément, un comité départemental de gestion de l'eau du Rhône consacré à la thématique agriculture aura lieu le 8 décembre prochain.
- Concernant le volet foncier et observation, les réunions de présentation des données d'occupation du sol se poursuivent : Entre Bièvre et Rhône, Vienne Condrieu Agglomération et Porte de Drôme-Ardèche ont déjà accueillis les équipes du SMRR dans leurs commissions et une présentation est prévue le 16 décembre en bureau du Pilat Rhodanien (depuis reporté début janvier).
- Concernant le volet Mobilité/Transport, le SMRR participe activement aux ateliers du Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération.

Pour information des élus du Bureau, les techniciens du SMRR ont organisé une rencontre technique de l'Interscot Drôme-Ardèche le 9 novembre dernier au Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives. Un comité technique a été organisé le 22/11 avec les techniciens des EPCI et une rencontre Inter DDT a eu lieu le 23/11 (4 DDT sur 5 étaient présentes, la DDT42 étant excusée).

## 1/ Point d'avancement sur l'étude Friches / EPORA

### →Etat d'avancement de l'étude

- Réalisation de l'analyse des 90 friches par le SMRR et Epora au prisme de la grille d'analyse réalisée cet été.
- Réunions techniques SMRR / Epora / EPCI en novembre 2021 pour croiser les résultats de l'analyse des friches avec les connaissances terrain des EPCI.
- Réalisation de présentations par EPCI avec les friches pré-sélectionnées techniquement.
- **Décembre 2021 / début janvier 2022 : sélection de 1 à 3 friches par EPCI sur lesquelles poursuivre le travail (1 pour le Val d'Ay, 2 pour le Pilat Rhodanien, 3 pour les 4 autres EPCI).**  
A ce stade, et suite au travail technique SMRR, EPORA, techniciens des 6 EPCI, 31 friches ont été présélectionnées (pour une 15aine à choisir) : 8 sur Annonay Rhône Agglo, 9 sur Entre Bièvre et Rhône, 3 sur le Pilat Rhodanien, 1 sur le Val d'Ay, 3 sur Porte de DrômArdèche et 7 sur Vienne Condrieu Agglomération.

S. Dezarnaud demande s'il est possible d'envisager un arbitrage des EPCI jusqu'à fin janvier, le temps de présenter le sujet en commission. La liste des friches sélectionnées par les EPCI sera définitivement validée au bureau syndical du 2 février 2022.

### →Demandes et propositions issues des entretiens avec les EPCI

- Souhait sur certaines friches de réaliser en amont des études urbaines sur certains sites :
  - Demandes des EPCI : travailler en amont des études de capacité sur les champs des possibles : quels projets possibles, réflexion à l'échelle d'un quartier, de la commune, de l'EPCI sur les impacts, l'intégration du projet dans son environnement (ex : Briat à Saint-Appolinard, risque de concurrence de l'OPA-RU pour certaines friches de la Cance à Annonay,...).
  - Difficulté à recruter un bon BE. La mutualisation d'un cadre d'achat pour plusieurs études de cadrage permettrait d'être plus attractif vis-à-vis des bureaux d'étude.
  - Permettre de faire émerger des projets plus qualitatifs (projets exemplaires Rives du Rhône).
  - Clé de financement à trouver avec EPCI et communes sur les surcoûts générés.

Le cahier des charges de l'étude sur les friches, pour la, partie portée par le SMRR est en cours de finalisation et de relecture par l'EPORA :

- Marché à bons de commande
  - 4 grands types de missions :
    - Etude de cadrage urbain
    - La construction de scénarii prospectifs de reconversion de friche
    - La réalisation d'étude de faisabilité pré-opérationnelle
    - La construction de pré-bilan d'aménagement
    - La définition et la traduction réglementaire du montage opérationnel
      - Pas de mini, maxi à 400 000 euros (sur 2 ans renouvelable 1 fois)
- Objectif de lancer le marché en janvier 2022 une fois les EPCI positionnées sur les friches à retenir.
- Eléments sur les financements Ademe
  - Possibilité de déposer 1 seul dossier pour l'ensemble des friches.
  - Nécessité de déposer le dossier avant de lancer le marché.
  - Le financement se fera avec un maximum de 70 % de financements Ademe (avec un maximum de prise en charge selon les études).
  - Etudes de capacité pourraient potentiellement ne pas être éligibles.
  - Etudes historiques seraient éligibles.

- Epora ne peut pas obtenir de financements. Seules les collectivités sont éligibles.

## 2/ Trajectoire ZAN du SMRR, comparaison avec l'OCCSOL 210-2020 et les objectifs prévus dans le SCOT approuvé en 2019

### → Comparaison entre les objectifs ZAN et les objectifs fixés dans le Scot

Pour calculer les objectifs de baisse de la consommation d'espace dans le Scot comme en lien avec le ZAN, le SMRR utilise les données de sa Base de données OccSol.

Le Scot des Rives du Rhône approuvé en 2019 a fixé des objectifs ambitieux et réalistes de baisse de la consommation d'espace en s'appuyant sur les consommations passées entre 2005 et 2015. Le Scot ne fixe pas d'objectifs de réduction de l'artificialisation globale, mais uniquement des objectifs sur 2 types d'occupation du sol : l'habitat et l'économie. Ces deux types d'occupation représentent toutefois entre 70 et 90 % de l'artificialisation globale en fonction des périodes.

La loi Climat & Résilience parle elle, pour la période 2021-2031, de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF). Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des espaces artificialisés de la base de données OccSol et non pas seulement les classes habitat et économie.

#### *Croisement des objectifs Scot, de l'artificialisation observée ces dernières années et des objectifs ZAN.*

	Objectif max d'artificialisation pour l'habitat et l'économie en ha/an inscrit dans le Scot	Artificialisation pour de l'économie ou de l'habitat entre 2005 et 2015 en ha/an	Artificialisation pour de l'économie ou de l'habitat entre 2009 et 2015 en ha/an	Artificialisation pour de l'économie ou de l'habitat entre 2015 et 2020 en ha/an	Objectifs ZAN 2021-2031 pour toute l'artificialisation en ha/an
ARA	16	33,2	26,4	21,1	14,1
VCA	21,3	33,5	32,1	16,9	18,2
EBER	30,1	47,5	33,1	23,6	23,6
CCPDA	21,3	41,8	35,3	19,7	21,1
CCPIR	4,6	9,6	8,5	3,7	3,5
CCVA	1,5	8,3	7,9	2	3,4
<b>SMRR</b>	<b>94,6</b>	<b>174</b>	<b>143,2</b>	<b>87,1</b>	<b>84</b>

Dans le tableau ci-dessus, il est possible d'observer les objectifs fixés par le Scot, les consommations d'espace observées ces dernières années pour l'habitat et l'économie, ainsi que les objectifs ZAN concernant tous types d'artificialisation (habitat, économie et autres).

On peut observer un différentiel entre les objectifs fixés dans le Scot et les objectifs ZAN, les premiers, contrairement aux seconds, ne prenant pas en compte la période 2015-2020 qui a permis un fort ralentissement de l'artificialisation.

#### *Croisement des objectifs ZAN avec l'artificialisation observée entre 2015 et 2020 (pour tous types d'artificialisation).*

	Artificialisation entre 2015 et 2020 en ha/an	Objectifs ZAN 2021-2031 en ha/an	Trajectoire
Annonay Rhône Agglo	23,7	14,1	Forte baisse
Vienne Condrieu A.	18,7	18,2	Stagnation
Entre Bièvre et Rhône	26,5	23,6	Baisse

Porte DrômArdèche	22,5	21,1	Stagnation
Pilat Rhodanien	4,6	3,5	Baisse
Val d'Ay	3,2	3,4	Stagnation
<b>SMRR</b>	<b>99,3</b>	<b>84,0</b>	

Si le SMRR pris dans son ensemble et 4 EPCI sur 6 atteignent entre 2015 et 2020 les objectifs fixés dans le Scot de consommation maximale pour l'habitat et l'économie, ceux-ci sont supérieurs aux objectifs maximums que le ZAN permettra sur la période 2021-2031. Ainsi, les objectifs du ZAN sont plus faibles que les objectifs fixés dans le Scot ce qui nécessitera un effort plus important de la part du territoire que ce qui était envisagé dans le Scot au moment de sa révision.

*Croisement des objectifs Scot et de l'artificialisation observée ces dernières années pour l'habitat.*

	Objectif max d'artificialisation pour l'habitat en ha/an inscrit dans le Scot	Artificialisation pour de l'habitat entre 2009 et 2015 en ha/an	Artificialisation pour de l'habitat entre 2015 et 2020 en ha/an
Annonay Rhône Agglo	8,6	22,6	18,3
Vienne Condrieu A.	15,6	24	13,2
Entre Bièvre et Rhône	12,6	25,2	16,7
Porte DrômArdèche	9,2	26,4	9,6
Pilat Rhodanien	3,5	8,1	2,9
Val d'Ay	1,3	7,6	1,9
<b>SMRR</b>	<b>50,7</b>	<b>113,9</b>	<b>62,7</b>

**Concernant l'habitat**, on observe un rythme d'artificialisation encore supérieur aux objectifs fixés dans le Scot pour la période 2015-2020 (en rappelant bien sûr que le Scot actuel ne s'appliquait pas à l'époque). Il existe des marges de manœuvre importantes sur Annonay Rhône Agglo, et dans une moindre mesure sur Entre Bièvre et Rhône, Porte de DrômArdèche et le Val d'Ay. Seuls Vienne Condrieu Agglomération et le Pilat Rhodanien ont un rythme d'artificialisation pour l'habitat inférieur aux objectifs fixés dans le Scot. A l'échelle des Rives du Rhône, le rythme est lui aussi globalement supérieur aux objectifs fixés dans le Scot.

A noter toutefois qu'un vrai effort a été réalisé sur la limitation de l'artificialisation à vocation d'habitat à l'échelle du territoire où l'on a pu observer une baisse de 45 % du rythme d'artificialisation annuel moyen sur 2015-2020 par rapport à 2009-2015.

*Croisement des objectifs Scot et de l'artificialisation observée ces dernières années pour l'économie.*

	Objectif max d'artificialisation pour l'économie en ha/an inscrit dans le Scot	Artificialisation pour de l'économie entre 2009 et 2015 en ha/an	Artificialisation pour de l'économie entre 2015 et 2020 en ha/an
Annonay Rhône Agglo	7,2	3,8	2,8
Vienne Condrieu A.	5,7	8,1	3,7
Entre Bièvre et Rhône	17,5	7,9	6,9
Porte DrômArdèche	12,2	8,9	10,1
Pilat Rhodanien	1,1	0,4	0,8
Val d'Ay	0,2	0,3	0,1
<b>SMRR</b>	<b>43,9</b>	<b>29,3</b>	<b>24,4</b>

**Concernant l'économie**, le rythme d'artificialisation observé entre 2015 et 2020 est inférieur aux objectifs fixés dans le Scot, ce qui était toutefois déjà le cas sur la période 2009-2015. Les principaux consommateurs de foncier à vocation économique sont les deux EPCI **Porte de DrômArdèche et Entre Bièvre et**

**Rhône** qui ont généré 70 % de l'artificialisation à vocation économique entre 2015 et 2020. A noter que si ces chiffres sont plutôt positifs et permettent de compenser l'artificialisation due à l'habitat, il faut noter que les grands projets économiques inscrits dans le Scot (Axe 7, Inspira, Marenton,...) ont peu ou pas émergés ces dernières années et pourraient être responsables d'un accroissement de l'artificialisation à vocation économique dans les années à venir mais dans des proportions sans doute moindre que celles inscrites à ce stade dans le SCOT approuvé.

### → Objectifs ZAN et consommation 2010-2020 par commune

Les tableaux suivants présentent la consommation moyenne en ha/an de ces dernières années par commune, ainsi que les objectifs de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers maximum pour chacune d'elle pour les 10 prochaines années. Attention, certaines communes qui accueillent les zones économiques intercommunales peuvent voir leurs bilans dégradés par rapport à d'autres communes du fait que le développement économique est pensé à l'échelle intercommunale et non communale.

CodeINSEE	Nom_Commune	CodeEPCI	Evo 2009-2015 en ha/an	Evo 2015-2020 en ha/an	Evo 2010-2020 en ha/an (ZAN)	Objectif ZAN 2020-2030 en ha/an
07009	Andance	CCPDA	0,56	0,17	0,37	0,18
07010	Annonay	ARA	4,24	1,15	2,70	1,35
07013	Ardoix	ARA	2,02	1,27	1,65	0,82
07015	Arras-sur-Rhône	CCPDA	0,15	0,16	0,15	0,08
07036	Bogy	ARA	0,68	0,47	0,58	0,29
07041	Boulleu-lès-Annonay	ARA	0,91	0,62	0,76	0,38
07044	Brossainc	ARA	0,20	0,36	0,28	0,14
07051	Champagne	CCPDA	0,38	0,45	0,41	0,21
07056	Charnas	ARA	0,93	0,41	0,67	0,33
07067	Colombier-le-Cardinal	ARA	0,15	0,24	0,20	0,10
07078	Davézieux	ARA	2,96	1,40	2,18	1,09
07084	Eclassan	CCPDA	1,01	0,34	0,68	0,34
07089	Félines	ARA	2,51	2,64	2,58	1,29
07128	Lalouvesc	CCVA	0,28	0,00	0,14	0,07
07143	Limony	ARA	0,42	0,40	0,41	0,20
07160	Monestier	ARA	0,00	0,00	0,00	0,00
07169	Ozon	CCPDA	1,26	0,15	0,70	0,35
07172	Peaugres	ARA	1,88	1,95	1,92	0,96
07174	Peyraud	CCPDA	0,57	0,30	0,44	0,22
07185	Préaux	CCVA	2,27	0,34	1,31	0,65
07188	Quintenas	ARA	3,66	1,15	2,40	1,20
07197	Roiffieux	ARA	1,24	0,52	0,88	0,44
07205	Saint-Alban-d'Ay	CCVA	2,85	1,40	2,12	1,06
07225	Saint-Clair	ARA	2,05	2,27	2,16	1,08
07227	Saint-Cyr	ARA	1,27	1,07	1,17	0,58
07228	Saint-Désirat	ARA	0,58	1,08	0,83	0,41
07234	Saint-Étienne-de-Valoux	CCPDA	0,15	0,09	0,12	0,06
07243	Saint-Jacques-d'Atticieux	ARA	0,45	0,18	0,31	0,16
07250	Saint-Jeure-d'Ay	CCVA	0,60	0,30	0,45	0,22
07258	Saint-Julien-Vocance	ARA	0,00	0,03	0,02	0,01
07265	Saint-Marcel-lès-Annonay	ARA	0,33	0,38	0,35	0,18
07285	Saint-Pierre-sur-Doux	CCVA	0,70	0,02	0,36	0,18
07292	Saint-Romain-d'Ay	CCVA	2,67	0,68	1,67	0,84
07299	Saint-Symphorien-de-Mahun	CCVA	0,12	0,00	0,06	0,03
07308	Sarras	CCPDA	1,02	0,69	0,85	0,43
07309	Satillieu	CCVA	0,86	0,46	0,66	0,33
07310	Savas	ARA	0,60	0,40	0,50	0,25
07313	Serrières	ARA	0,10	0,02	0,06	0,03
07317	Talencieux	ARA	0,72	0,55	0,64	0,32

CodeINSEE	Nom_Commune	CodeEPCI	Evo 2009-2015 en ha/an	Evo 2015-2020 en ha/an	Evo 2010-2020 en ha/an (ZAN)	Objectif ZAN 2020-2030 en ha/an
07321	Thorrenc	ARA	0,13	0,84	0,48	0,24
07333	Vanosc	ARA	0,36	0,42	0,39	0,19
07337	Vernosc-lès-Annonay	ARA	2,60	2,53	2,57	1,28
07342	Villevoconce	ARA	0,50	0,40	0,45	0,23
07344	Vinzieux	ARA	0,69	0,87	0,78	0,39
07347	Vocance	ARA	0,71	0,07	0,39	0,19
26002	Albon	CCPDA	8,03	4,42	6,22	3,11
26009	Andancette	CCPDA	2,24	0,57	1,40	0,70
26010	Anneyron	CCPDA	10,41	0,56	5,48	2,74
26041	Beausembiant	CCPDA	2,11	0,70	1,40	0,70
26083	Châteauneuf-de-Galaure	CCPDA	1,61	1,00	1,30	0,65
26094	Claveyson	CCPDA	0,44	0,45	0,45	0,22
26118	Épinouze	CCPDA	2,62	1,68	2,15	1,07
26133	Fay-le-Clos	CCPDA	0,06	0,16	0,11	0,05
26143	Le Grand-Serre	CCPDA	0,65	0,81	0,73	0,37
26148	Hauterives	CCPDA	4,06	1,45	2,76	1,38
26155	Lapeyrouse-Mornay	CCPDA	3,16	0,52	1,84	0,92
26160	Laveyron	CCPDA	1,61	0,85	1,23	0,62
26162	Lens-Lestang	CCPDA	0,98	0,49	0,73	0,37
26172	Manthes	CCPDA	1,14	0,05	0,60	0,30
26213	Moras-en-Valloire	CCPDA	1,53	0,01	0,77	0,39
26216	La Motte-de-Galaure	CCPDA	0,15	0,11	0,13	0,07
26219	Mureils	CCPDA	0,54	0,22	0,38	0,19
26247	Ponsas	CCPDA	0,15	0,04	0,10	0,05
26259	Ratières	CCPDA	0,80	0,47	0,64	0,32
26293	Saint-Avit	CCPDA	0,10	0,09	0,10	0,05
26295	Saint-Barthélemy-de-Vals	CCPDA	0,77	1,72	1,25	0,62
26314	Saint-Martin-d'Août	CCPDA	0,38	0,32	0,35	0,17
26325	Saint-Rambert-d'Albon	CCPDA	9,29	1,93	5,61	2,80
26330	Saint-Sorlin-en-Valloire	CCPDA	1,77	0,66	1,22	0,61
26332	Saint-Uze	CCPDA	0,73	0,48	0,61	0,30
26333	Saint-Vallier	CCPDA	1,34	0,21	0,77	0,39
26349	Tersanne	CCPDA	0,10	0,16	0,13	0,07
38003	Agnin	CCEBER	1,25	1,98	1,61	0,81
38009	Anjou	CCEBER	0,70	0,25	0,48	0,24
38017	Assieu	CCEBER	2,45	0,67	1,56	0,78
38019	Auberives-sur-Varèze	CCEBER	1,30	0,56	0,93	0,46
38034	Beaurepaire	CCEBER	1,83	1,49	1,66	0,83
38037	Bellegarde-Poussieu	CCEBER	1,85	0,98	1,41	0,71

CodeINSEE	Nom_Commune	CodeEPCI	Evo 2009-2015 en ha/an	Evo 2015-2020 en ha/an	Evo 2010-2020 en ha/an (ZAN)	Objectif ZAN 2020-2030 en ha/an
38051	Bougé-Chambalud	CCEBER	3,54	0,70	2,12	1,06
38066	Châlons	CCEBER	0,14	0,18	0,16	0,08
38072	Chanas	CCEBER	4,14	0,74	2,44	1,22
38077	La Chapelle-de-Surieu	CCEBER	1,83	0,26	1,05	0,52
38087	Chasse-sur-Rhône	CAVCA	9,96	1,71	5,83	2,92
38101	Cheyssieu	CCEBER	0,54	0,34	0,44	0,22
38107	Chonas-l'Amballan	CAVCA	1,02	0,21	0,61	0,31
38110	Chuzelles	CAVCA	1,36	1,34	1,35	0,68
38114	Clonas-sur-Varèze	CCEBER	1,53	0,87	1,20	0,60
38131	Les Côtes-d'Arej	CAVCA	2,32	0,53	1,42	0,71
38134	Cour-et-Buis	CCEBER	0,39	0,19	0,29	0,14
38157	Estrablin	CAVCA	3,82	0,44	2,13	1,06
38160	Eyzin-Pinet	CAVCA	4,19	-1,82	1,19	0,59
38198	Jarcieu	CCEBER	0,31	1,88	1,10	0,55
38199	Jardin	CAVCA	0,82	0,27	0,54	0,27
38215	Luzinay	CAVCA	2,70	0,36	1,53	0,76
38232	Meyssiez	CAVCA	0,39	0,43	0,41	0,20
38238	Moidieu-Détourbe	CAVCA	2,66	1,27	1,97	0,98
38240	Moissieu-sur-Dolon	CCEBER	0,59	0,65	0,62	0,31
38244	Monsteroux-Millieu	CCEBER	0,00	0,23	0,12	0,06
38259	Montseveroux	CCEBER	0,19	0,65	0,42	0,21
38290	Pact	CCEBER	0,38	0,46	0,42	0,21
38298	Le Péage-de-Roussillon	CCEBER	2,35	1,35	1,85	0,92
38307	Pisieu	CCEBER	0,88	0,33	0,60	0,30
38311	Pommier-de-Beaurepaire	CCEBER	0,44	0,17	0,31	0,15
38318	Pont-Évêque	CAVCA	2,01	2,03	2,02	1,01
38324	Primarette	CCEBER	1,08	0,35	0,71	0,36
38335	Revel-Tourdan	CCEBER	0,18	0,31	0,25	0,12
38336	Reventin-Vaugris	CAVCA	1,87	0,42	1,15	0,57
38340	Les Roches-de-Condrieu	CCEBER	-0,01	0,47	0,23	0,12
38344	Roussillon	CCEBER	3,21	1,03	2,12	1,06
38349	Sablons	CCEBER	2,40	0,43	1,41	0,71
38353	Saint-Alban-du-Rhône	CCEBER	2,04	0,50	1,27	0,64
38363	Saint-Barthélémy	CCEBER	0,37	0,41	0,39	0,19
38378	Saint-Clair-du-Rhône	CCEBER	1,70	0,33	1,02	0,51
38406	Saint-Julien-de-l'Herms	CCEBER	0,03	0,00	0,02	0,01
38425	Saint-Maurice-l'Exil	CCEBER	7,14	2,49	4,81	2,41
38448	Saint-Prim	CCEBER	1,52	0,67	1,10	0,55

CodeINSEE	Nom_Commune	CodeEPCI	Evo 2009-2015 en ha/an	Evo 2015-2020 en ha/an	Evo 2010-2020 en ha/an (ZAN)	Objectif ZAN 2020-2030 en ha/an
38459	Saint-Sorlin-de-Vienne	CAVCA	0,70	0,55	0,63	0,31
38468	Salaise-sur-Sanne	CCEBER	13,03	2,91	7,97	3,99
38480	Septème	CAVCA	1,83	0,51	1,17	0,59
38484	Serpaize	CAVCA	1,58	0,92	1,25	0,62
38487	Seyssuel	CAVCA	0,90	0,79	0,84	0,42
38496	Sonnay	CCEBER	2,80	0,06	1,43	0,71
38536	Vernioz	CCEBER	2,66	0,88	1,77	0,89
38544	Vienne	CAVCA	4,95	2,94	3,94	1,97
38556	Ville-sous-Anjou	CCEBER	1,74	0,33	1,04	0,52
38558	Villette-de-Vienne	CAVCA	1,10	1,04	1,07	0,53
42018	Bessey	CCPIR	0,59	0,29	0,44	0,22
42051	La Chapelle-Villars	CCPIR	0,18	0,15	0,17	0,08
42056	Chavanay	CCPIR	1,46	0,59	1,02	0,51
42064	Chuyer	CCPIR	0,00	0,33	0,17	0,08
42124	Lupé	CCPIR	0,13	0,03	0,08	0,04
42129	Maclas	CCPIR	1,46	0,46	0,96	0,48
42132	Malleval	CCPIR	0,54	0,36	0,45	0,22
42168	Pélussin	CCPIR	1,20	0,28	0,74	0,37
42191	Roisey	CCPIR	0,72	0,55	0,64	0,32
42201	Saint-Appolinard	CCPIR	0,73	0,25	0,49	0,24
42265	Saint-Michel-sur-Rhône	CCPIR	0,86	0,45	0,65	0,33
42272	Saint-Pierre-de-Boeuf	CCPIR	0,79	0,35	0,57	0,28
42326	Véranne	CCPIR	0,85	0,41	0,63	0,31
42327	Vérin	CCPIR	0,03	0,14	0,09	0,04
69007	Ampuis	CAVCA	1,27	0,43	0,85	0,43
69064	Condrieu	CAVCA	0,54	0,18	0,36	0,18
69080	Échalas	CAVCA	0,78	1,38	1,08	0,54
69097	Les Haies	CAVCA	0,24	0,56	0,40	0,20
69118	Loire-sur-Rhône	CAVCA	2,86	0,37	1,61	0,81
69119	Longes	CAVCA	1,45	0,35	0,90	0,45
69189	Sainte-Colombe	CAVCA	0,18	0,10	0,14	0,07
69193	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	CAVCA	0,81	0,26	0,53	0,27
69235	Saint-Romain-en-Gal	CAVCA	1,44	0,70	1,07	0,54
69236	Saint-Romain-en-Gier	CAVCA	0,39	0,04	0,22	0,11
69252	Trèves	CAVCA	0,12	0,21	0,17	0,08
69253	Tupin-et-Semons	CAVCA	0,06	0,23	0,14	0,07

### **→ Croisement des PLU avec la Base de données OccSol : identification de la consommation d'ENAF potentielle à l'avenir**

A noter que pour Annonay Rhône Agglo, le document d'urbanisme utilisé est issu du zonage du PLUiH arrêté qui a vocation à évoluer (notamment en réduisant les futures zones AU).

De plus, certaines communes n'ont pas pu être prises en compte dans l'analyse : communes en RNU (dont certaines ont leur PLU arrêté), communes dont les PLU et cartes communales ne sont pas disponibles en format SIG ainsi que la commune de Beaurepaire (PLU arrêté qui va déclasser notamment qui prévoit de déclasser environs 95 ha sur la zone de Champlard et qui est aujourd'hui occupé par de la zone agricole. La prise en compte de ce PLU fausserait ainsi fortement les chiffres réels d'EBER).

Concernant les objectifs ZAN recalculés sans les communes analysées, les résultats est issu de la sous-traction des objectifs ZAN calculés pour les communes concernées avec l'objectif ZAN de l'EPCI.

EPCI	ENAF dans les zones AU des PLU et constructibles des cartes communales	Remarques	Communes non analysées	Objectif ZAN maximum pour l'EPCI calculé à partir de l'analyse des consommations 2010-2020	Objectif ZAN maximum pour l'EPCI calculé à partir de l'analyse des consommations 2010-2020 <b>sans les communes non analysées</b>
Vienne Condrieu Agglo. Pilat Rhodanien Entre Bièvre et Rhône	159 ha		Loire-sur-Rhône	182 ha	173,1 ha
	34,9 ha		Saint-Appolinard	35,4 ha	33 ha
	390 ha	Dont 142 ha sur Inspira, 28 ha sur une zone CNR liée à l'écluse de Sablons (non destinée à accueillir des activités normalement. A noter que Champlard (23 ha sur Beaurepaire), l'extension de la Maladière (10 ha sur Beaurepaire) et l'extension de Rhône Varèze (35 ha sur Clonas) ne sont pas pris en compte dans ce calcul.	Monsteroux-Millieu, Cour-et-Buis, Beaurepaire	236,1 ha	225,8 ha
Annonay Rhône Agglo	168,9 ha	Utilisation du zonage du PLUiH version 2020 mais amené à être modifié. PLUiH sur 15 ans mais zones U avec des capacités encore importantes		141,5 ha	141,5 ha
Val d'Ay	9,3 ha	Certaines communes du Val d'Ay ont énormément consommé d'ENAF ces dernières années ce qui gonfle les objectifs ZAN.	Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-Symphorien-de-Mahun, Satillieu, Préaux, Saint-Jeure-d'Ay	33,9 ha	19,8 ha
Porte de DrômeArdèche	292 ha	Axe 7 compte aujourd'hui 128 ha d'ENAF sur son périmètre. Sans Axe 7, la consommation future envisagée d'ENAF sur la CCPDA est de 164,1 ha.	Ponsas Ratières	211 ha	207,3 ha
<b>TOTAL SMRR</b>	<b>1 054,1 ha</b>			<b>840 ha</b>	<b>800,5 ha</b>

### Pour résumer sur l'impact ZAN sur les rives du Rhône:

A l'échelle des Rives du Rhône, **on observe un différentiel de l'ordre de 25 % entre l'objectif ZAN et la consommation théorique d'ENAF possible à horizon 2030 si jamais l'ensemble des zones AU des PLU étaient artificialisées.**

Bien que très élevé, ce différentiel doit être relativisé sur plusieurs points :

- Concernant **l'habitat et l'urbanisation à vocation autre qu'habitat ou économie**, le territoire semble plutôt sur **une trajectoire vertueuse**. Il est important toutefois que **les PLU incompatibles avec le Scot le deviennent rapidement**, notamment pour les « nouveaux territoires du Scot » : Annonay Rhône Agglo et l'ex-Territoire de Beaurepaire au travers des 2 PLUi, ainsi que les PLU communaux du Val d'Ay.

- Concernant **l'économie**, cette problématique concerne principalement les deux EPCI de Porte de Drôme-Ardèche et Entre Bièvre et Rhône, où se concentrent les zones économiques des Rives du Rhône qui disposent d'un portefeuille foncier important (Axe 7, Inspira, mais aussi Rhône Varèze et Champlard). Au travers du Scot approuvé en 2019, les élus du territoire ont validé le développement de ces zones économiques et leur nécessité pour le développement du territoire des Rives du Rhône.

A noter toutefois que l'ensemble de **ces zones ne devraient pas être pleines en 2030 et la disparition d'ENAF liée à ces projets en sera bien moindre**. Il conviendra toutefois de penser l'aménagement de ces grandes zones économiques de manière plus vertueuse dans les années à venir (plus forte sélectivité, mutualisation des espaces, taille des terrains vendus adaptées aux besoins réels des entreprises, densification des emprises déjà construites) afin de limiter l'impact sur les ENAF et de répondre aux exigences ambitieuses qui seront portées par les services de l'Etat. Cela afin de pouvoir « négocier » au plus juste avec les services de l'Etat une vision de « projet de grand territoire » et non une simple vision comptable.

### 3/ Point d'avancement sur les démarches EVITER/REDUIRE/COMPENSER

Les deux démarches (portées par le SMRR/RIVES NATURE/PARC DU PILAT et celle du CD26) avancent en parallèle et se nourrissent mutuellement). Suites aux rencontres organisées avec les EPCI, force est de constater que peu de projets, lors des mandats précédents, ont été soumis à la démarche ERC. Or l'évolution de la réglementation d'une part et le développement de grands projets d'autres parts (AXE7, Inspira, ZA la Boissonnette...) vont nécessiter de trouver rapidement des espaces de compensation malgré les efforts importants des maîtres d'ouvrage pour éviter/réduire.

A ce stade, le SMRR constate que les conseils départementaux (Isère, Drôme) réfléchissent à la mise en place prochaine d'opérateurs de compensation départementaux pour couvrir leurs besoins et ceux des autres maîtres d'ouvrage.

En complément du COPIL de la démarche ERC du CD26 prévue le 15/12, un COPIL sera organisé en janvier dans le cadre de la démarche portée par le SMRR avec Rives Nature et le Parc Régional du Pilat.

### 4/ Préparation de la prochaine conférence économique territoriale 2022

Suite à la première conférence organisée en présence des 6 président(e)s des EPCI et leurs VP à l'économie en septembre 2021, il est prévu d'organiser une nouvelle conférence au printemps 2022, avant les élections présidentielles et législatives. L'ordre du jour prévisionnel sera le suivant :

- Intervention de la Vice-Présidente de la Région AURA en charge de l'économie, Madame Stéphanie Pernod-Beaudon (recherche de date en cours)
- Intervention d'AURA entreprises
- Présentation d'un projet phare à l'échelle du SCOT : ZI Inspira



- Point d'avancement sur l'étude friches
- Discussion autour du lancement d'une étude sur les modèles économiques territoriaux : une première étude avait été réalisée en 2015 par l'IMPL (Institut de management des pratiques locales). Cette dernière portait sur les modèles de développement économique des Rives du Rhône en questionnant le poids de l'économie locale, la richesse produit, les relations et interdépendances avec les territoires voisins... Le contexte ayant fortement évolué depuis la réalisation de cette étude, il est proposé d'actualiser cette étude en 2022. Le cahier des charges de cette étude pourra être discuté lors de la prochaine conférence économique territoriale.

Comme pour la 1<sup>ère</sup> conférence, seront invité(e)s : président(e)s d'EPCI, vice-président(e)s à l'économie des EPCI, 1 représentant(e) technique de l'EPCI.

### **5/ DIVERS : retour sur la rencontre avec les 5 DDT et programmation d'une rencontre avec le Sous-Préfet Coordonnateur**

Comme évoqué dans le point agenda, une rencontre avec les DDT des Rives du Rhône a eu lieu fin novembre. Parmi les points abordés :

#### 1- Actualités des services de l'Etat

- Petite Ville de Demain (organisation) et Action Cœur de Ville ;
- Lauréats de l'appel à projet friches ;
- Point rapide sur les mises en compatibilité SCOT/PLU ;
- Incidences de la circulaire (non datée) "contractualisation et planification locale pour lutter contre l'artificialisation des sols"

#### 2- Dossiers en cours / études

- DDT 38 : PLU Luzinay, PLU Beaurepaire, Tourmaline à St Clair du Rhône;
- SMRR : étude sur les lotissements de qualité / étude sur le recensement des friches / étude sur la désimperméabilisation

#### 3 - Bilan feuille de route 2021

- Validation finale de la fiche habitat reprenant les derniers commentaires transmis par le SMRR

#### 4 - Feuille de route 2022

- Proposition générale : travail sur le ZAN (définitions / chiffres à retenir / vacances)
- Tour de table des départements
- SMRR : présentation de l'analyse de l'occupation des sols du travail sur la renaturation (étude sur les vieilles forêts) pour initier la discussion sur l'intégration des objectifs LCR dans le SCOT

Lors de cette rencontre, les représentants des DDT ont souligné la qualité du travail produit par le SMRR tant sur le volet observation que sur le volet trajectoire ZAN, rappelant que le SCOT des Rives du Rhône est l'un des plus avancés de la région en matière d'intégration des nouvelles mesures prévues dans la Loi climat & résilience voté en août 2021.

Le Président Philippe Delaplacette remercie les participants, souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux membres du Bureau et clôture le bureau à 11h.